

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 18

SÉANCE DU 5 JANVIER 2021

Date de la convocation : 29 décembre 2020

Date d'affichage : 11 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 29 décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Grand Morin, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoît LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Julie BABIN, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Sébastien JOUAN, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie LORENTZ, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Jean-Sébastien SIBOUR.

Absents représentés :

Mme Dominique GRISSE a donné pouvoir à Mme Julie BABIN

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉ E 0585

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Daniel KISZEL, Conseiller Municipal intéressé, ne participe pas au vote.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21,

Considérant que la commune de Guérard est propriétaire d'une parcelle relevant du domaine privé de la commune, sise lieu-dit « Les Morts Bouts », cadastrée en section E numéro 0585 pour une superficie de 278 m²,

Considérant que Monsieur Daniel KISZEL et autres concessionnaires, dont le siège social est situé au 2 rue du Bois Brillant à Guérard 77580, souhaite acquérir ce terrain,

Au vu l'avis de France Domaine, la cession de ce terrain cadastré E 0585 pourrait intervenir au prix de 278,00 € HT/HD (deux cents soixante-dix-huit euros)

Etant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil Municipal, par quinze voix pour et trois abstentions,

- **approuve** la cession de la parcelle sise lieu-dit « Les Morts Bouts », cadastrée en section E numéro 0585 pour une superficie de 278 m² pour un prix de 278,00 € HT/HD, à Monsieur Daniel KISZEL et autres concessionnaires,
- **désigne** Maître SMAGGHE, notaire à Faremoutiers, pour la rédaction de l'acte,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes correspondant à cette cession.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.